



Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

840, rue Pasteur - B.P. 33

38670 Chasse-sur-Rhône

Tél. : 04 72 49 23 30

Fax : 04 72 49 23 39

chasse@aliantis.net

ASSOCIATION DES FAMILLES
Rue Vaganay

69850 ST MARTIN EN HAUT

RAPPORT SPECIAL

Commissariat Finances Révisions



Membre de :



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

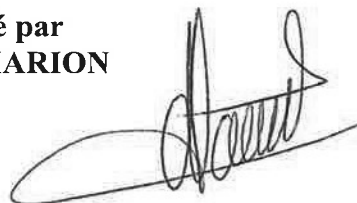
Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- Une subvention de fonctionnement de la communauté de communes « Les Monts du Lyonnais » a été versée pour un montant de 111 140 €.

Chasse sur Rhône, le 20 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
COMMISSARIAT FINANCES REVISION
Représenté par
Mickaël MARION





Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

840, rue Pasteur - B.P. 33
38670 Chasse-sur-Rhône
Tél. : 04 72 49 23 30
Fax : 04 72 49 23 39
chasse@aliantis.net

ASSOCIATION DES FAMILLES
Rue Vaganay

69850 ST MARTIN EN HAUT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2025

Commissariat Finances Révisions

Membre de

DIFFERENCE


aliantis



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DES FAMILLES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION DES FAMILLES à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC n°2023-03.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre audit, nous avons rapproché les conventions signées avec les financeurs des montants comptabilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

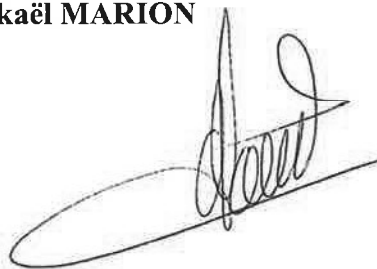
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Chasse sur Rhône, le 20 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
COMMISSARIAT FINANCES REVISION
Représenté par
Mickaël MARION



BILAN ACTIF

2001007 - MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES et COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Situation nette au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	3 665	3 665				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				1.44		2.77
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	11 445	8 768	2 677		4 376	
Autres immobilisations corporelles	14 161	12 989	1 172		3 038	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	29 271	25 422	3 849	1.44	7 414	2.77
Stocks et en-cours	75		75	0.03	140	0.05
Créances				46.28		41.18
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	12 346	534	11 813		8 529	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	111 636		111 636		100 985	
Charges constatées d'avance	616		616		680	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	140 061		140 061	52.25	149 822	55.99
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	264 735	534	264 201	98.56	260 156	97.23
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	294 006	25 956	268 050	100	267 570	100

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

2001007 - MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES et COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Situation au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		52.12		66.97
Fonds propres statutaires	139 715		179 187	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 482	-2.05	-39 471	-14.75
Situation nette (sous-total)	134 233	50.08	139 715	52.22
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement			165	0.06
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 134 233	50.08	139 880	52.28
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)			
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	36 891	13.76	37 504	14.02
TOTAL DES PROVISIONS	(III) 36 891	13.76	37 504	14.02
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	8 427	3.14	6 880	2.57
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	84 074	31.37	88 356	33.02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 426	1.65	-5 050	-1.89
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	(IV) 96 926	36.16	90 186	33.71
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 268 050	100	267 570	100

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

2001007 - MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES et COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES

	Valeur au 31/12/2025	Situation au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	2 421	2 160	261	12.06
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	110 896	101 844	9 052	8.89
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	475 157	475 673	-516	-0.11
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 481	6 443	-4 962	-77.02
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	4 777	3	4 773	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	594 731	586 123	8 608	1.47
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	51 068	58 930	-7 862	-13.34
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	18 024	22 094	-4 070	-18.42
Salaires	396 381	406 353	-9 973	-2.45
Cotisations sociales	131 292	129 822	1 470	1.13
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 098	4 501	-402	-8.94
Dotations aux provisions		5 970	-5 970	-100.00
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	574	104	470	453.11
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	601 437	627 773	-26 336	-4.20
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-6 706	-41 650	34 944	83.90

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

2001007 - MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES et COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES

	Valeur au 31/12/2025	Situation au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 259	1 533	-275	-17.91
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 259	1 533	-275	-17.91
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 259	1 533	-275	-17.91
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-5 447	-40 116	34 669	86.42
Produits exceptionnels (V)		921	-921	-100.00
Charges exceptionnelles (VI)		220	-220	-100.00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		701	-701	-100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	35	56	-21	-37.50
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	595 990	588 577	7 413	1.26
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	601 472	628 048	-26 576	-4.23
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-5 482	-39 471	33 989	86.11
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature	49 244	47 877	1 367	2.86
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	49 244	47 877	1 367	2.86
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	49 244	47 877	1 367	2.86
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	49 244	47 877	1 367	2.86
TOTAL	-5 482	-39 471	33 989	86.11

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE

2001007 - MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES et COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES

	Choix
Présentation de l'entité	Produite
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Dépréciations	Produite
Etat des stocks	Produite
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Etat des provisions	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Concours publics et subventions	Produite
Engagements	Produite
Origine des ressources	Produite
Dettes garanties par des sûretés réelles	Produite

Commissariat Finances Révisor
Commissaire aux Comptes

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

2001007 - MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES et COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES

L'objet social de l'entité est :

L'association a pour objet d'étudier et de défendre les intérêts matériels et moraux des familles, de contribuer à la promotion des familles adhérentes et de défendre leurs intérêts légitimes en tant qu'usagers, consommateurs par tous les moyens appropriés.

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2001007 - MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES et COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 268 049.96 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -5 482.38 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 16/03/2026.

Conformément au règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, la société a adapté la présentation et le contenu de ses états financiers.

Cette réforme vise à améliorer la lisibilité et la pertinence des informations comptables, notamment par :

- une nouvelle présentation du bilan et du compte de résultat,
- l'introduction de rubriques et sous-totaux normalisés,
- une clarification des informations à fournir en annexe.

Les changements portent uniquement sur la présentation et la structuration des états financiers, sans incidence sur le résultat net ni sur les capitaux propres. L'entrée en vigueur du règlement n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Le règlement ANC 2023-03 vient modifier le règlement ANC 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2001007 - MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES et COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages et industriels	5.00	
Matériels informatiques/bureau		3 à 5 ans

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU.
- L'association MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Mise à disposition des locaux : 49 244,46 euros

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

ETAT DES IMMOBILISATIONS

2001007 - MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES et COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	3 664.96		
TOTAL	3 664.96		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	11 444.80		
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 266.13		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	3 894.90		
TOTAL	25 605.83		
TOTAL GENERAL	29 270.79		
	Diminution		Réévaluation légitime/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession	
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles			3 664.96
TOTAL			3 664.96
Immobilisations corporelles			
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			11 444.80
Inst. générales, agencements et aménag. divers			10 266.13
Matériel de bureau, informatique & mobilier			3 894.90
TOTAL			25 605.83
TOTAL GENERAL			29 270.79

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

ETAT DES AMORTISSEMENTS

2001007 - MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES et COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	1 à 2 ans	Linéaire	3 664.96			3 664.96
TOTAL			3 664.96			3 664.96
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels	3 à 5 ans	Linéaire	7 068.82	1 699.08		8 767.90
Inst. générales, agencts divers	5 ans	Linéaire	8 403.95	1 108.80		9 512.75
Matériel de bureau, informatique	3 à 5 ans	Linéaire	2 719.53	756.91		3 476.44
TOTAL			18 192.30	3 564.79		21 757.09
TOTAL GENERAL			21 857.26	3 564.79		25 422.05
		Dotation de l'exercice	réévaluation	Ventilation		
				mode linéaire	autre mode	dotation except.
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., matériels et outillages industriels		1 699.08		1 699.08		
Installations générales, agencements divers		1 108.80		1 108.80		
Matériel de bureau, informatique & mobilier		756.91		756.91		
TOTAL		3 564.79		3 564.79		
TOTAL GENERAL		3 564.79		3 564.79		

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

ETAT DES STOCKS

2001007 - MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES et COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Matières premières	140.36	260.24	325.62	74.98
TOTAL	140.36	260.24	325.62	74.98

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

ETAT DES CRÉANCES

2001007 - MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES et COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	533.59		533.59
Autres créances clients	11 812.67	11 812.67	
Débiteurs divers	111 636.41	111 636.41	
Charges constatées d'avance	616.03	616.03	
TOTAL	124 598.70	124 065.11	533.59

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

2001007 - MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES et COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	616.03
TOTAL	616.03

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	111 307.71
TOTAL	111 307.71

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

ETAT DES PROVISIONS

2001007 - MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES et COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	37 503.87		613.11	36 890.76
TOTAL	37 503.87		613.11	36 890.76
TOTAL GÉNÉRAL	37 503.87		613.11	36 890.76

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

ETAT DES PROVISIONS

2001007 - MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES et COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Prov. pour pensions et obligations similaires	37 503.87		613.11		36 890.76
TOTAL	37 503.87		613.11		36 890.76

Commissariat Finances Revision
Commissaire aux Comptes

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

2001007 - MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES et COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	8 426.79	8 426.79		
Personnel et comptes rattachés	31 091.16	31 091.16		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	47 328.91	47 328.91		
Autres impôts et taxes assimilées	5 653.87	5 653.87		
Autres dettes	4 425.56	4 425.56		
TOTAL	96 926.29	96 926.29		

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

2001007 - MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES et COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 175.75
Dettes fiscales et sociales	59 308.61
Autres dettes	4 425.56
TOTAL	68 909.92

Commission Finances Révision
Commissaire aux Comptes

ENGAGEMENTS

2001007 - MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES et COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 52 680.00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3.50 %
Table de mortalité	Table mortalité 00-02 H/F
Départ volontaire à	64 ans

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

ORIGINE DES RESSOURCES

2001007 - MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES et COMPARAISON AVEC BILAN ASSOCIATION DES FAMILLES

Elle a pour ressources :

- Les cotisations des familles
- Les subventions publiques (Mairie-Communauté de communes)
- Les contributions CAF et MSA
- Les contributions en nature

	Concours publics	Subventions	Contributions financières
Contributions CAF			342 035.42
Contributions MSA			17 116.81
Subvention mairie		1 200.00	
Subvention communauté de commune		111 140.00	
Aides apprentis		3 500.00	
TOTAL		115 840.00	359 152.23

Commissariat Finances Région
Commissaire aux Comptes